



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 1^{er} juin 2026 (8h) au mercredi 1^{er} juillet 2026 (17h)

pour l'élaboration du zonage d'assainissement des communes situées sur le territoire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Concernant l'accès au dossier soumis à enquête publique

Le siège de l'enquête sera situé au siège de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura : 3 rue Victor Bérard, 39300 Champagnole.

Le dossier soumis à enquête publique (zonage d'assainissement) sera disponible en version papier complète au siège de la Communauté de communes pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la collectivité et en version dématérialisée depuis le site internet :

www.champagnolenozeroyjura.fr/la-collectivite/enquetes-publiques

Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes (3 rue Victor Bérard, 39300 Champagnole).

Des dossiers, en version papier allégée, seront également disponibles dans toutes les mairies des communes de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Concernant les permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- au siège de la Communauté de communes le vendredi 12 juin 2026 de 10 h à 12 h
- en mairie de Nozeroy le lundi 22 juin 2026 de 15 h à 17 h
- en mairie de Foncine-le-Haut le mardi 30 juin 2026 de 10h30 à 12 h

Concernant les observations et propositions du public

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur les registres papier mis en place au siège de la Communauté de communes, en mairie de Nozeroy et en mairie de Foncine-le-Haut, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces collectivités, et ce pendant et hors permanence du commissaire enquêteur ;
- par courrier postal adressé au siège de la Communauté de communes à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique, via l'adresse mail suivante : enquetespubliques@champagnolenozeroyjura.fr

Les contributions transmises par courriel ou par courrier seront annexées et publiées dans les meilleurs délais sur le registre de la Communauté de communes et donc visibles par tous.

Concernant l'accès à des informations complémentaires

La personne responsable auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Quentin Lacroix – tel : 03 84 52 76 26 / mail : qlacroix@champagnolenozeroyjura.fr

Concernant l'issue de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le projet de zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de l'avis du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil communautaire pour approbation.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes. Ils seront également consultables sur le site internet de la Communauté de communes.

Fait à Champagnole, le 7 Mai 2026

Le Président, Rémi HUGON